

LA TOMBOLA DOUTEUSE D'ABIDJAN

Maître DO KOFFI, « huissier de justice assermenté auprès de la cour d'appel d'Abidjan », vous confirme le gain d'un lot à la tombola de Bridge Bank. Il s'agit du deuxième prix constitué d'une somme de 72 500 €.

L'huissier se veut rassurant :

- ⇒ « Ceci n'est nullement une plaisanterie » ;
- ⇒ « Vous devez en principe recevoir votre gain ici à Abidjan. Mais si vous êtes dans l'impossibilité de venir en Côte d'Ivoire, je dois faire certifier auprès du tribunal un acte individuel de bénéficiaire de vos fonds ».

À cet effet, une fiche de retrait de gain doit être complétée et nécessite le paiement de « frais de certification et de timbres à la charge du gagnant dont le montant global est de 415 € ». Ce règlement est à effectuer par mandat express à **Western Union**.

La promesse de versement de cette somme de 72 500 € appâtera de trop nombreux consommateurs qui se précipiteront dans le piège tendu puisque, bien évidemment, le gain est fictif. Le seul bénéficiaire dans l'affaire reste le prétendu huissier de justice qui encaissera les frais réclamés.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménagoute (arnaques@live.fr).

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**